

A CASUCCIA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : Lieu-Dit U Mucale

20239 MURATO

793 537 077 RCS BASTIA

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 20 OCTOBRE 2025**

L'an deux vingt-cinq,

et le vingt octobre, à quatorze heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président par lettre simple en date du 10 aout 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

LUDOVIC BIAGGI préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 composant le capital, soit plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- le rapport du liquidateur,
- la feuille de présence,
- les statuts de la société,
- les comptes de liquidation,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication des actionnaires prévu par les statuts a été suivi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte,
- Vote sur le projet de répartition pour solde de liquidation,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Pouvoirs pour formalités.

Il donne ensuite lecture du rapport de la liquidation et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir bonis de liquidation, d'un montant de 101.659 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde positif de 101.659 euros, décide le remboursement des actions à hauteur de 1.000 euros et réalise une distribution de 100.659 euros. La répartition se présentant ainsi :

- Monsieur BIAGGI LUDOVIC :
 - o 500 euros au titre du remboursement de sa souscription,
 - o 50.329,50 euros de distribution,
 - o Soit un total de 50.829,50 euros.
- Madame MARIE-CHRISTINE NAVARRA :
 - o 500 euros au titre du remboursement de sa souscription,
 - o 50.329,50 euros de distribution,
 - o Soit un total de 50.829,50 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la **liquidation** de la société A CASUCCIA dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le liquidateur et les associés ou leurs mandataires.

- BIAGGI LUDOVIC

- NAVARRA MARIE-CHRISTINE

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
HAUTE CORSE

Le 09/12/2025 Dossier 2025 00022714, référence 2B04P31 2025 A 01487
Enregistrement : 2516 € Penalités : 257 €
Total liquidé : Deux mille sept cent soixante-treize Euros
Montant reçu : Deux mille sept cent soixante-treize Euros

Navarra